Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 32

OBJET :

Boutique Ephémère, 65 rue Charles de Gaulle : révision des tarifs

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 10 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard Nusbaum, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, M. Medhy DANET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
Mme Vannina ETTORI donne pouvoir à M. Jean Paul REGEASSE
Mme Laëtitia DOROT donne pouvoir à M. Didier LE COZ

Secrétaire de séance : M. Denis ADAM

Reçu en préfecture
le 16/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112381H1-DE

Publication le 13/11/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026
DELIBERATION N° 2026/11/139

OBJET : **Boutique Ephémère, 65 rue Charles de Gaulle : révision des tarifs**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22, L2122–3,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017/06/520 du 29 juin 2017 approuvant l'acquisition du droit au bail de l'ancienne boutique du PAIN DE 4 LIVRES, 65 rue Charles de Gaulle, laissée vacante depuis le transfert de la librairie au n°57 de la même rue,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017/06/520 du 29 juin 2017 approuvant la reprise du bail commercial attaché au commerce, pour la création d'une boutique éphémère,

VU l'acte authentique d'acquisition du droit au bail et la reprise du bail commercial signés le 14 septembre 2017,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017/11/593 du 10 novembre 2017 fixant les tarifs de sous-location de la Boutique Ephémère INSTANT PRESENT et son application contractuelle comme suit :
la Commune, locataire de la boutique, est autorisée par la propriétaire à la sous-louer, pour permettre à des artisans, créateurs et commerçants de tester leur concept et vendre leurs produits, pour une courte durée,

CONSIDERANT le succès de ce commerce en cœur de ville, plébiscité par les Yerrois et les nombreux exposants qui s'y succèdent depuis 2017,

CONSIDERANT que les prix de la sous-location, pour une durée d'une semaine à deux semaines, n'ont pas été revalorisés malgré l'impact de l'inflation sur les finances de la Ville,

CONSIDERANT qu'il est proposé de revaloriser les tarifs de sous-location de ladite boutique, à compter du 1er janvier 2027,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique, ainsi que Finances et Affaires générales,

Reçu en préfecture
le 16/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112381H1-DE

Publication le 13/11/2026

A l'unanimité,

APPROUVE la révision des tarifs de sous-location de la Boutique Ephémère ci-annexés,

DIT que ces tarifs sont applicables, à compter du 1er janvier 2027,

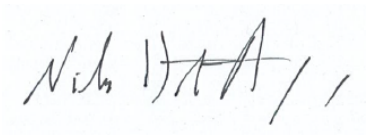
DIT que les recettes sont inscrites au budget communal.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN





Le 13 novembre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 16/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112381H1-DE

Publication le 13/11/2026

Boutique éphémère INSTANT PRESENT : Tarifs de sous-location applicables au 1er janvier 2027

PRIX DE LA SOUS-LOCATION (1)	**Semaine classique**		**Semaine festive (*)**		**Semaine Juillet/Août**
	1 semaine	*2 semaines*	*1 semaine*	*2 semaines*	
Sous-locataire responsable	350,00 €	650,00 €	450,00 €	850,00 €	250,00 €
Sous-locataire responsable + sous-locataire 2	400,00 €	750,00 €	500,00 €	950,00 €	300,00 €
Sous-locataire responsable + sous-locataire 2 + sous-locataire 3	450,00 €	850,00 €	550,00 €	1 050,00 €	350,00 €

(1) *Conformément aux tarifs en vigueur fixés par délibération du Conseil Municipal.*

(*) Semaine festive : *Saint-Valentin, Fête des Mères, Fête des Pères. Semaines 48 à 52 ou 48 à 53 (Fêtes de Noël et du Nouvel An).*

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20261110-lmc112381H1-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026